

Dernière chance pour respecter les ambitions de la Réforme de l'Entrée dans les Études de Santé

La réforme d'entrée dans les études de santé était prometteuse et portait de nombreuses ambitions : fin de la sélection par l'échec, poursuite d'étude facilitée et diminution des risques psycho-sociaux. À quelques semaines du dénouement de l'année universitaire, nous pouvons faire un premier bilan de la mise en application décevante et éprouvante pour les étudiant-e-s de cette réforme.

Le 28 avril dernier, **le Conseil d'Etat a émis une ordonnance suspendant l'arrêté du 25 janvier 2021 définissant le Numerus Clausus pour les redoublant-e-s PACES**. Bien que les Ministères nous aient assuré que **ce dernier ne diminuerait pas** dans le prochain arrêté, cet énième rebondissement vient éprouver une nouvelle fois les étudiant-e-s.

Depuis l'élaboration des textes réglementaires, les Fédérations représentatives des étudiant-e-s en santé (ANEMF, ANEPF, ANESF, FNEK, UNECD et FAGE) alertent sur les dangers et dérives de la mise en application de la réforme par les Universités, notamment via la publication d'un rapport détaillé en novembre 2020 contenant 58 propositions. **Manque d'anticipation et de préparation, manque de moyens humains et financiers, programmes surchargés, communication hasardeuse, poursuite d'études et seconde chance encore trop floues, capacités d'accueil publiées avec un an de retard...** Si la crise sanitaire a assurément joué un rôle, rien ne peut excuser la mauvaise volonté et la vision élitiste de certaines universités et enseignant-e-s, empêchant le changement de paradigme pourtant si essentiel : **la réussite et l'épanouissement des étudiant-e-s avant tout**.

La garantie d'une réelle deuxième chance pour l'étudiant-e validant son année de PASS ou de L.AS 1 est cruciale. **Sur ses deux tentatives, les chances de poursuivre ses études en filière de santé doivent être au moins égales à celles d'un-e étudiant-e en PACES**. Il ou elle doit également pouvoir bénéficier d'une poursuite d'étude optimale dans une autre filière en cas de non-admission aux études de maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie ou masso-kinésithérapie.

Il est impératif que les décisions soient prises en regard de la santé mentale et de la qualité de formation des étudiant-e-s et qu'elles leurs soient communiquées de manière transparente, stable et immédiate. Il faut tirer les conclusions de cette année afin de ne pas perpétuer les erreurs qui ont pu être commises et ainsi anticiper l'année prochaine.

Face à l'urgence de la situation et au regard de l'inquiétude grandissante chez les étudiant-e-s, les Fédérations représentatives des étudiant-e-s en santé réaffirment leurs revendications concernant :

- **La publication dans les plus brefs délais du nouvel arrêté fixant le Numerus Clausus des étudiant-es en PACES autorisé-e-s à poursuivre leurs études en MMOP, ainsi que l'arrêté fixant le nombre d'étudiant-e-s autorisé-e-s à poursuivre en masso-kinésithérapie ;**
- **La garantie de l'accès à la poursuite d'étude pour toutes et tous ainsi que d'une seconde chance effective, via les L.AS 2 et 3, dont les modalités doivent être explicitées et communiquées par les Universités**
- **L'investissement de moyens humains et financiers conséquents** accompagnant toute augmentation des capacités d'accueil afin de ne pas dégrader la qualité de la formation ;
- **Le vote et l'affichage des capacités d'accueil pour l'année suivante** afin de ne pas reproduire le même schéma d'incertitude vécu cette année ;
- La mise en place de **comités de suivi universitaires** veillant à la bonne application de la réforme.

Il est grand temps que les universités n'ayant pas intégré le changement de paradigme souhaité par la réforme prennent leurs responsabilités. S'il est encore possible d'améliorer sa mise en application, nous ne saurons tolérer que l'autonomie des universités mette en péril les ambitions de cette réforme et prime sur la santé mentale des étudiant-e-s.



Cécile THEVENET
Attachée de presse
presse@fage.org
06 75 33 79 30



Loona MATTHIEU
VP Enseignement Supérieur
es@anemf.org
06 47 00 17 27



Athénaïs ERCKER
Attachée de presse
presse@anepf.org
06 19 83 05 42



Fanny TOUSSAINT
Présidente
presidence@anesf.com
06 74 62 52 31



Lucie GILBERT
VP Enseignement Supérieur
etudes@fnek.fr
06 77 09 51 30



Clément MARY
VP Affaires Académiques
academique@unecd.com
06 19 20 13 17